

- ARRETE MUNICIPAL N°41/25 -

Objet : Travaux de pose de poteaux Télécom.

Venelle Poul Brohou – rue de la Fontaine Poul Brohou - Société JPC Réseaux

A compter du Lundi 17 mars 2025 pour une période de 30 jours.

La Maire de la ville de Roscoff,

Vu les articles L2212-1 L 2213-1 et L 2213-2 et 2215-1 du code général des Collectivités Territoriales.

Vu les articles R411-8, R 411-25, R 412-30, R 413-1 et R 417 –10 du Code de la Route.

Vu la demande de la société **JPC Réseaux** en date du 5 mars 2025

Considérant que les travaux de voirie sur le domaine public (voie communale et ses dépendances), nécessitent certaines restrictions temporaires de la circulation aux abords et au droit des chantiers, (alternats, interdiction de doubler, de stationner, de réduction ou suppression d'une voie avec mise en place de déviation.

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre de remplacement et de pose de nouveau poteau « Télécom », la société JPC Réseaux est autorisée à réaliser des travaux du lundi 17 mars 2025 jusqu'à la fin des travaux :

**« VENELLE POUL BROHOU »
« RUE DE LA FONTAINE POUL BROHOU »**

Dans la zone de chantier les restrictions suivantes seront adaptées au danger :

- Interdiction de circuler et de stationner au droit du chantier.
- L'accès aux riverains devra être maintenu.

Article 2 : L'entreprise exécutant les travaux aura la charge de la signalisation temporaire de jour et de nuit du chantier sur le domaine public. Elle sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou insuffisance de cette signalisation. Cette dernière devra être conforme aux dispositions alors en vigueur et qui, actuellement sont celles édictées par arrêté interministériel du 24 Novembre 1967, modifié notamment par arrêté du 06 Juin 1977 et par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I – 8ème partie, approuvée par l'arrêté du 06 Novembre 1992.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à : Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Pol-de-Léon, Monsieur le Directeur des Services Techniques de Roscoff, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Roscoff et à l'entreprise chargée des travaux. Ils sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Maire certifie que
Le présent arrêté a été publié à
la Mairie le 06 mars 2025
La Maire,

Roscoff, le 6 mars 2025
La Maire,

